



# Annonce de prestations sociales allouées par l'employeur suite à la résiliation des rapports de travail pour des impératifs d'exploitation (fermeture, fusion, restructuration selon l'article 8ter RAVS)

Les prestations versées par l'employeur suite à la résiliation des rapports de travail pour des impératifs d'exploitation sont exceptées du salaire déterminant à concurrence de quatre fois et demie la rente de vieillesse annuelle maximale, soit CHF 132'300.- dès le 01.01.2023. Le montant dépassant cette limite fait partie du salaire déterminant.

Sont ici visées la fermeture, la fusion ou la restructuration d'entreprise. Une restructuration d'entreprise est admise lorsque les conditions pour une liquidation partielle de l'institution de prévoyance qui applique la prévoyance professionnelle obligatoire sont réunies ou en cas de licenciement collectif réglementé par un plan social.

Un licenciement est considéré comme collectif lorsqu'une grande partie du personnel est touchée par un tel licenciement. Un plan social est une convention par laquelle l'employeur et les travailleurs fixent les moyens d'éviter les licenciements, d'en limiter le nombre ou d'en atténuer les conséquences (art. 335h al. 1 CO).

## DONNÉES DE L'AFFILIÉ – NUMÉRO D'AFFILIÉ \_\_\_\_\_

Raison sociale: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

## DONNÉES DE L'ASSURÉ – NUMÉRO D'ASSURÉ (NAVS13): 756.\_\_\_\_\_.\_\_\_\_\_.\_\_\_\_\_

Nom de famille: \_\_\_\_\_ Prénoms: \_\_\_\_\_

Date de naissance: \_\_\_\_\_ Sexe:  F  M

Date d'entrée en service: \_\_\_\_\_ Date de fin des rapports de travail: \_\_\_\_\_

## Montant et modalités de versement de la prestation

Montant de la prestation allouée en capital: CHF \_\_\_\_\_.-

Montant de la prestation allouée sous forme de rente mensuelle:

CHF \_\_\_\_\_.- Versements effectués du: \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

## Motif du versement de la prestation – COCHER LA CASE QUI CONVIENT ET JOINDRE LES JUSTIFICATIFS

Fermeture de l'entreprise

Fusion

Restructuration (joindre l'attestation de prévoyance professionnelle relative aux conditions de la liquidation partielle ou le plan social, et indiquer le nombre de salariés avant et après restructuration).

Lieu et date: \_\_\_\_\_ **Timbre et signature de l'employeur:**